

Comment constituer un dossier ?

Pour être candidat à la Bourse au Permis, vous devez constituer un dossier d'inscription selon le calendrier ci-dessous.

PIÈCES À FOURNIR

Ce dossier doit être rempli avec la plus grande attention en expliquant de façon précise :

- Votre situation (familiale, sociale, professionnelle, scolaire)
- Les motivations pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le permis de conduire.

À ce dossier, plusieurs pièces doivent être jointes :

- Votre dossier de candidature (avec votre situation familiale et vos motivations)
- Votre avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 de votre foyer
- Vos 3 derniers bulletins de salaire et votre contrat de travail (si vous êtes salarié) du foyer
- Un justificatif de toutes les ressources du foyer (France Travail, RSA, pension, CAF)
- Une copie recto/verso de votre carte d'identité ou de votre titre de séjour, en cours de validité
- Deux photos récentes
- Votre dernière quittance de loyer et la copie de votre bail
- Un certificat d'hébergement précisant votre date d'arrivée à Béthune et la copie recto/verso de la carte d'identité de la personne qui vous héberge
- Un extrait du casier judiciaire B3 (ou justificatif de demande en cours). Vous pouvez faire la demande par internet (www.cjn.justice.gouv.fr) ou par courrier (Casier Judiciaire National - 44317 NANTES cedex 3)
- Votre attestation Scolaire de Sécurité Routière - ASSR 2, obligatoire pour les personnes de moins de 21 ans
- Votre attestation JDC (Journée de Défense et de Citoyenneté), obligatoire pour les personnes de moins de 25 ans
- Un « relevé d'information intégral » si vous avez déjà été inscrit dans une auto-école
- Un Curriculum Vitae

CALENDRIER

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

Du 7 au 31 janvier 2025

Les mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h

Hôtel de Ville, place du 4 Septembre

Les mercredis de 10h à 12h et de 14h à 17h

Médiathèque Elie Wiesel – Bureau du PIJ

DÉPÔT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

Du 4 au 21 février 2025

Les mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h

Hôtel de Ville, place du 4 Septembre

Les mercredis (sauf le 18 septembre) de 10h à 12h et de 14h à 17h

Médiathèque Elie Wiesel – Bureau du PIJ

Attention ! Le dossier devra être complet. Aucun dossier ne pourra être accepté passé ce délai.

NOUVEAUTÉ
2^E SESSION

BÉTHUNE
SMART CITY

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

2025

LA VILLE DE BÉTHUNE VOUS AIDE À FINANCER* VOTRE PERMIS DE CONDUIRE !

VOUS ÊTES BÉTHUNOIS ET VOUS AVEZ + DE 18 ANS ?



RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

Du 7 au 31 janvier 2025

Les mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h
Hôtel de Ville, place du 4 Septembre
Contact : 06 40 64 84 40

Les mercredis de 10h à 12h et de 14h à 17h
Médiathèque Elie Wiesel – Bureau du PIJ
Contact : 03 21 63 00 75



BETHUNE.FR @villebethune

*sous conditions



Chères Béthunoises, chers Béthunois,

Cette année encore, avec mon équipe municipale, nous avons décidé **de renouveler le dispositif de bourse au permis**. Il vise à **financer une grande partie de votre formation** à l'obtention du permis de conduire, outil parfois indispensable pour **l'accès aux formations et à l'emploi**.

Depuis 2018, **nous avons renforcé ce dispositif** en permettant aux personnes de plus de 25 ans, qui ont un projet d'insertion professionnelle, d'en bénéficier.

80%, c'est l'accompagnement de la Ville au financement de votre permis.
50h, c'est l'engagement citoyen que nous vous demandons en retour, soit pour soutenir une association dans un projet, soit pour aider la Ville de Béthune dans ses événements ou pour des travaux encadrés d'intérêt public.

Je vous souhaite une grande réussite dans cette démarche !

Olivier GACQUERRE,
Maire de Béthune



BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le principe de la Bourse au Permis est simple : la Ville de Béthune finance 80% du coût de la formation (les 20% restants sont à la charge du bénéficiaire).

En contrepartie, le bénéficiaire doit effectuer un stage d'engagement citoyen de 50h minimum, principalement au service des associations béthunoises.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

La Bourse au Permis est ouverte à toute personne de plus de 18 ans qui habite à Béthune. La personne doit justifier sa demande de bourse par un projet professionnel, une motivation particulière dans lequel s'inscrit le besoin de passer le permis de conduire.

QUELLES SONT LES CONDITIONS À REMPLIR ?

Pour bénéficier de la Bourse au Permis, il faut :

- Avoir 18 ans
- Être béthunois depuis au moins un an à la date du dépôt de dossier
- Avoir une situation sociale, professionnelle et/ou scolaire visant à l'insertion
- Avoir un projet, une motivation dans lequel s'inscrit le besoin de passer le permis de conduire
- Pour les personnes ayant déjà été inscrites dans une auto-école, transmettre obligatoirement le « relevé d'information intégral » avec le numéro de dossier personnel inscrit au Fichier National des Permis de Conduire (faire la demande directement en Sous-Préfecture de Béthune)

QU'EST CE QUE LA VILLE DE BÉTHUNE FINANCE ?

La formation au Permis de conduire comprend :

- Les frais de dossier
- Les cours théoriques sur le code de la route (4h obligatoires par semaine) et la sécurité routière
- 2 redevances à l'épreuve théorique du permis de conduire
- 30h de conduite
- 2 présentations à l'épreuve pratique du permis de conduire

La ville finance 80% du montant global de la formation.

Les 20% restant sont à la charge du bénéficiaire.

